



Département d'évaluation  
des coordinations territoriales

## PROCÉDURE : Évaluation des universités

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

### LA COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'auto-évaluation est composé du **rapport d'auto-évaluation** (maximum 60 pages) **qui doit comporter une réponse individualisée à chaque référence du référentiel** et de ses **annexes**, ainsi que du **document de présentation des axes stratégiques** de l'université pour le contrat à venir.

Parmi les **annexes** (à identifier clairement et numéroter), les documents suivants sont demandés :

- Texte du contrat d'établissement en cours, et états d'avancement des indicateurs du contrat
- Le cas échéant, le dossier projet I-Site/Idex, et, éventuellement, le dossier d'évaluation à 4 ans
- Organigramme(s) de l'université
- Comptes rendus des instances de gouvernance de l'université pour la période évaluée
- Le cas échéant, comptes financiers sur la période évaluée, accompagnés du rapport de présentation de l'agent comptable
- Budget 2020, et lettre d'orientation budgétaire
- Autres rapports d'évaluations externes, le cas échéant

### DATES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS :

Les dossiers sont à déposer au plus tard le 11 septembre 2020.